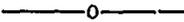


sa trompe, l'oiseau par son bec, l'insecte par des palpes qui entourent la bouche, le mollusque par des bras ou tentacules.

L'eau et le sel sont des aliments *minéraux*, ou non organiques ; les autres substances nutritives sont des aliments *organiques*, empruntés soit au règne végétal, soit au règne animal.

Les aliments *sucrés* ou *amylacés* et les aliments *gras* sont surnommés ternaires, parce qu'ils renferment trois éléments chimiques : le *carbone*, l'*hydrogène* et l'*oxygène* ; les aliments *azotés* sont surnommés quaternaires, parce qu'ils renferment les trois éléments *carbone*, *hydrogène* et *oxygène*, plus de l'*azote*.

Dans la bouche, l'aliment transformé devient le *bol* alimentaire ; dans l'estomac, il se transforme encore et prend le nom *chyme* ; dans l'intestin, c'est une masse pulpeuse et semi-fluide nommée *chyle*.



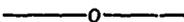
Ecoles catholiques en Belgique

Honneur au Limbourg !—Dans une récente réunion du comité provincial des écoles catholiques du Limbourg, assemblé sous la présidence de Mgr l'évêque de Liège, M. Robyns, inspecteur de ces écoles, a donné lecture d'un rapport très intéressant.

Il en résulte que la population des écoles primaires catholiques de cette province était, au 15 décembre, de 24 006 élèves, et celle des écoles officielles de 4 680 seulement—soit 84 pour cent pour les écoles catholiques, et 16 seulement pour les autres.—Le gain, pour les catholiques, depuis novembre 1879, a été de 7 446 élèves.

Dans les écoles gardiennes, les catholiques comptent 2 835 élèves, l'officiel 79.

Voilà le résultat obtenu malgré l'augmentation de plus d'un demi-million de dépenses scolaires annuelles imposées par le gouvernement dans cette province catholique. On ne saurait trop, en vérité, la féliciter de ce résultat, et donner en modèle au reste du pays le dévouement de sa religieuse population.



Léicisation

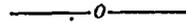
Les feuilles libérales belges annoncent que la reprise par l'Etat des deux écoles normales maçonniques de la ville de Bruxelles est chose décidée, tout au moins en principe.

Le conseil communal, dans sa prochaine séance, sera appelé à se prononcer sur les conditions de la reprise.

Le projet comprend la cession de l'école de la Loge dite *modèle*, qui deviendrait une école d'application pour les normalistes sans Dieu.

Cette reprise est une conséquence, d'ailleurs, de la loi du 1er juillet 1879, puisque, pour l'obtention du diplôme d'instituteur primaire, il faudra désormais avoir fait tout au moins une partie de ses études dans une école normale sécularisée et officielle.

Voilà comment l'Etat fait les affaires de la Loge, et comment la Loge fait les affaires de l'Etat.



MAXIMES

Il y a six choses que le Seigneur hait et il a la septième en abomination :

Les yeux altiers, la langue menteuse, les mains qui répandent le sang innocent ;

Le cœur qui médite de noires pensées, les pieds qui se hâtent de courir au mal ;

Le faux témoin qui respire la perfidie, et celui qui sème la discorde entre les frères.—*Prov. ch. VI, v. 16, 17, 18, 19.*

Celui qui méprise le pauvre, outrage Dieu qui l'a fait, et celui qui se réjouit de la ruine d'un autre ne sera pas innocent.—*Prov., XVII, 15.*

L'ivrogne et le fainéant se ruinent promptement, la mauvaise ménagère en fait autant.

